

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
19815-1	Papier enduit de résine synthétique et destiné à la fabrication de matières à joints pour capsules	15 p.c. (En fr.)	1 p.c.
19900-1	Articles de papeterie, enveloppes et tous articles en papier, n.d.	17½ p.c.	10.2 p.c.
19900-2	Alumettes en papier	15 p.c.	9.2 p.c.
19905-1	Capsules en carton pour bouteilles à lait, imprimées ou non	17½ p.c.	10.2 p.c.
19910-1	Récipients fabriqués, en tout ou en partie, de carton-fibre ou de carton bois, n.d.	17½ p.c.	10.2 p.c.
19911-1	Récipients de carton-fibre pour servir à l'expédition	15 p.c.	9.2 p.c.
19915-1	Papier paraffiné à stencils, devant servir sur les duplicateurs	15 p.c.	7.5 p.c.
19920-1	Papier à cigarettes, gommé ou non, en tubes, pochettes ou paquets	15 p.c.	9.2 p.c.
	Papiers fabriqués à la main, à l'exclusion des papiers à bords déchiquetés fabriqués au moule, d'une valeur d'au moins 40 cents la livre en gros:		
19930-1	Non coupés en fonction de dimensions ou de formes précises	20 p.c.	1 p.c.
19930-2	N.d.	20 p.c.	11.3 p.c.
19935-1	Papiers ou enveloppes bicolores antihalo, y compris ceux qui sont imprimés et (ou) taillés en biseau, servant à emballer les pellicules photographiques en rouleaux; papier pour interfolier et emballer, pour l'emballage des pellicules et des papiers photographiques plats; lorsqu'ils sont importés par les fabricants de pellicules et de papiers photographiques pour servir à l'emballage de ces pellicules et de ces papiers dans leurs propres fabriques. .	12½ p.c.	8 p.c.